

La Corporation de l'âge d'or d'Aylmer

CODE DE DÉONTOLOGIE

Adopté le : 11 septembre 2019

Préambule

Le code de déontologie est un guide qui sert de référence dans les comportements à adopter à l'égard de :

- L'organisation ;
- Les administrateurs ;
- Les bénévoles ;
- Les membres et usagers ;
- Les visiteurs.

Son objectif est de :

- Établir les balises des comportements acceptables ;
- Fournir aux personnes visées par le code des informations sur les comportements et attitudes à adopter ;
- Informer toute personne faisant affaire ou bénéficiant des services de la Corporation de ses attentes sur le plan des comportements acceptables.

Personnes visées par le code de déontologie :

- Les administrateurs de la Corporation ;
- Les bénévoles ;
- Les usagers ;
- Les fournisseurs ;
- Toute autre personne étant en lien avec la Corporation ou utilisant les locaux du centre communautaire Ernest-Lattion.

MISSION

La Corporation de l'âge d'or d'Aylmer a pour mission de regrouper les personnes âgées de 50 ans et plus principalement du secteur Aylmer de la ville Gatineau et de veiller à la sauvegarde de leurs intérêts, d'organiser des services et des activités pour l'épanouissement des personnes âgées. La Corporation organise des activités récréatives, sportives, sociales et autres pour ses membres.

VALEURS

Les valeurs de la Corporation sont :

Le respect des individus : Tout individu a droit à l'intégrité de sa personne, tant d'un point de vue physique que mental. Le respect implique l'absence de contacts physiques non-désirés, quel que soit leur nature, ainsi que l'utilisation d'un langage approprié dans les interactions des individus entre eux.

Le respect des biens : Implique l'utilisation des biens et du matériel pour les fins pour lesquelles il a été conçu, de façon appropriée.

L'intégrité : Agir de façon honnête et sans mauvaise intention. Agir dans les meilleurs intérêts de la Corporation.

Équité : Toute personne qui fréquente le Centre Ernest-Lattion ou qui utilise les services de la Corporation ou participe aux activités qu'elle organise sera traitée de façon égale, sans égard à son sexe, sa religion, son orientation sexuelle, ses allégeances politiques, son rang social ou ses problématiques.

L'ADMINISTRATEUR

L'administrateur est toute personne qui est membre du conseil d'administration.

- Doit agir avec prudence et diligence dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur ; ce qui importe ce n'est pas la compétence de l'administrateur, mais la manière dont il s'est acquitté de sa tâche. A-t-il fait montre de suffisamment de prudence, de soin et d'attention ?
- Doit agir avec honnêteté et loyauté et solidarité dans les meilleurs intérêts de la Corporation ;
- Doit respecter la confidentialité des informations qui sont portées à son attention et des débats du conseil d'administration ; son devoir de confidentialité demeure même après qu'il ne soit plus membre du CA ;
- Doit éviter de se placer dans une situation où son intérêt personnel ou celui d'un de ses proches serait en conflit avec celui de la Corporation.

LES USAGERS

On entend par usager toute personne qui participe aux activités de la Corporation ou qui fréquente le Centre Ernest-Lattion, que ces personnes soient membres ou non de la Corporation, et que ces activités aient lieu au Centre Ernest-Lattion ou ailleurs.

Les usagers doivent :

- Respecter les règles en vigueur édictées par la Ville ou par le conseil d'administration ;
- Respecter les consignes données par les personnes en autorité lors d'une activité ;
- Utiliser un langage approprié et éviter les propos vulgaires ;
- Utiliser le matériel aux fins pour lesquelles il est conçu ;
- Agir en conformité avec l'intérêt public et les lois en vigueur ;
- Respecter les fonctions attribuées aux administrateurs, organisateurs, bénévoles, participants et invités de la Corporation.

CODE VESTIMENTAIRE

Les administrateurs, bénévoles, membres, usagers et visiteurs doivent adopter une tenue propre, décente et appropriée à l'activité à laquelle ils participent.